



---

## COMMUNIQUE DE PRESSE

*Paris, 06/10/2016.*

### **Les combats des féministes sont ceux des personnes LGBT En France, en Pologne, en Europe et dans le monde**

Le Parlement polonais vient de rejeter une proposition de loi interdisant totalement l'avortement. Malgré cette nouvelle qui soulage l'APGL, cette dernière souligne que la situation des Polonaises reste très préoccupante en matière d'IVG, dans leur propre pays.

Le mouvement de libération des personnes LGBT est historiquement et politiquement inscrit dans le sillon du mouvement de libération des femmes.

Femmes et personnes LGBT, nos combats s'inscrivent dans un continuum, celui de l'égalité des droits et de l'égalité réelle : la liberté de disposer de son corps, de faire famille ou non, d'accéder aux Procréations Médicalement Assistées (seule ou en couple), d'avoir sa place dans le milieu professionnel sans subir de discrimination, d'aller et venir dans l'espace public sans être agressé.e, harcelé.e, voir violenté.e et même tué.e, du seul fait que l'on soit femme, homosexuel.le, bisexuel.le, transsexuel.le.

Parce que les injures et les violences physiques et symboliques contre les femmes et les personnes LGBT s'appuient sur des leviers qui relèvent des mêmes logiques d'infériorisation, nos combats sont les mêmes.

Dans l'Union Européenne, la législation sur l'IVG diffère d'un pays à l'autre. Si dans la plupart des Etats elle est autorisée, l'Irlande, la Pologne, Malte sont liberticides. Bien que l'Union Européenne n'ait pas compétence en la matière pour légiférer, le Parlement européen recommande aux Etats membres, dans une résolution du 3 juillet 2002, de légaliser l'avortement.

Actuellement, la loi polonaise n'autorise l'IVG que dans trois cas : le viol, l'inceste, et un risque avéré pour la vie ou la santé de la femme enceinte, ou de graves pathologies du fœtus. Cet état de fait est déjà le déni du droit élémentaire à disposer de son corps. Et une proposition de loi visant l'interdiction totale de l'avortement vient d'être rejetée par le Parlement polonais.

L'Association des parents et futurs parents gays et lesbiens (APGL) se félicite de ce rejet, mais la situation des Polonaises reste très préoccupante en matière d'IVG.

L'APGL s'inquiète des tentatives observées dans certains parlements, comme en Pologne ou en Espagne, de revenir sur des droits touchant aux libertés individuelles, en particulier celles des femmes à disposer de leurs corps. Car celles et ceux qui veulent interdire l'IVG en Pologne sont les mêmes qui, il y a plus de 40 ans, refusaient d'en voter le droit en France. Ce sont les mêmes qui en France encore aujourd'hui s'opposent à la loi ou font de la désinformation, les mêmes qui étaient et sont encore dans la rue contre le mariage pour tous et l'homoparentalité : ces personnes assignent les femmes et les hommes à des attributs archaïques, restrictifs et immuables d'épouses et époux, de mères et de pères, de dominées et de dominants.

Parce que l'APGL défend l'égalité femmes-hommes, personnes LGBT-hétérosexuels, et la liberté d'être soi-même, elle défend un véritable droit à l'IVG pour toutes les femmes, en France, en Pologne, dans tous les pays de l'Union Européenne.

Marie-Claude Picardat et Dominique Boren  
Co-présidents de l'APGL